## **POINTER DUO**



Version Date de révision: 1.0

Numéro de la FDS: 23.01.2025

50000669

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

23.01.2025

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit POINTER DUO

**Autres moyens d'identification** 

Code du produit 50000669

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du :

mélange

Fongicide

Restrictions d'emploi recom- :

mandées

Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fournisseur **FMC France** 

11 bis Quai Perrache

69002 LYON France

Téléphone: 04 37 23 65 70

Adresse e-mail: SDS-Info@fmc.com .

1.4 Numéro d'appel d'urgence En cas de fuite/d'incendie/de déversement appelez:

> 1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International) 1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

1 202 / 483-7616 (CHEMTREC - Alternatif international)

Urgence médicale:

Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

## **POINTER DUO**



Version 1.0 Date de révision: 23.01.2025

Numéro de la FDS:

50000669

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

23.01.2025

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2 H361d: Susceptible de nuire au fœtus.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

## Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : Prévention:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

#### Intervention:

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

consulter un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un

médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

#### Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient comme déchets dange-

reux conformément aux réglementations locales.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette: tébuconazole (ISO)

## Etiquetage supplémentaire

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ POINTER DUO



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 23.01.2025 50000669 Date de la première version publiée:

23.01.2025

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé hu-

maine et l'environnement.

## 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2 Mélanges

#### Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregis- trement	Classification	Concentration (% w/w)
tébuconazole (ISO)	107534-96-3 403-640-2 603-197-00-7	Acute Tox. 4; H302 Repr. 2; H361d Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 20 - < 25
		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	
Flutriafol	76674-21-0	Acute Tox. 4; H302 Aquatic Chronic 2; H411	>= 2,5 - < 10
Alcools en C13-15, ramifiés et li- néaires, éthoxylés	157627-86-6	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	>= 2,5 - < 3
Sodium alkylnaphthalenesulfonate formaldehyde condensate	68425-94-5	Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2,5
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5 220-120-9 613-088-00-6	Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317	>= 0,0025 - < 0,025

## **POINTER DUO**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 23.01.2025 50000669 Date de la première version publiée:

23.01.2025

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin trai-

tant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Protection pour les secou-

ristes

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utili-

ser les vêtements de protection recommandés

Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux.

Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.

En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais.

En cas de perte de connaissance, allonger en position latérale

de sécurité et appeler un médecin.

Si vous ressentez un quelconque inconfort, cessez immédiatement l'exposition. Cas légers: Garder la personne sous surveillance. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes apparaissent. Cas graves: Consulter immédiatement

un médecin ou appeler une ambulance.

En cas de contact avec la

peau

En cas de contact avec les vêtements, les enlever.

En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Faire immédiatement appel à une assistance médicale en cas

d'apparition d'une irritation qui persiste.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

## **POINTER DUO**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 23.01.2025 50000669 Date de la première version publiée:

23.01.2025

En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Passivité, mobilité réduite, essoufflement, salivation, spasmes

musculaires et augmentation de la température corporelle.

Risques : Provoque une sévère irritation des yeux.

Susceptible de nuire au fœtus.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

Une attention médicale immédiate est nécessaire en cas

d'ingestion.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie** 

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction inappro-

priés

Ne pas répandre le produit déversé avec des jets d'eau à

haute pression.

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan- :

gereux

Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou

toxiques.

Oxydes d'azote (NOx) Oxydes de carbone Chlorure d'hydrogène Cyanure d'hydrogène Oxydes de soufre Fluorure d'hydrogène Composés fluorés Composés chlorés

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

## **POINTER DUO**



Version

Date de révision:

Numéro de la FDS:

50000669

Date de dernière parution: -

1.0 23.01.2025

Date de la première version publiée:

23.01.2025

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire

sans risque.

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les

conteneurs fermés.

Information supplémentaire

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent

être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite.

Ne touchez pas et ne marchez pas à travers le matériau dé-

versé.

Assurer une ventilation adéquate.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient

d'origine en vue d'une réutilisation.

Marquer la zone contaminée avec des panneaux et en inter-

dire l'accès à toute personne non autorisée.

Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel

de protection adapté peut intervenir.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglo-

mérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

## **POINTER DUO**



Version 1.0

Date de révision: 23.01.2025

Numéro de la FDS:

50000669

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

23.01.2025

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula: :

tion sans danger

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explo-

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène Pratiques générales d'hygiène industrielle. Éviter le contact

avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler l'aé-

rosol.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Le produit est stable dans des conditions normales de stockage en entrepôt. Stocker dans des récipients fermés et étiquetés. Le local de stockage doit être construit en matériau incombustible, être fermé, sec, ventilé et avec un sol imperméable, sans accès aux personnes non autorisées ni aux enfants. Un panneau d'avertissement indiquant "POISON" est recommandé. La pièce ne doit être utilisée que pour le stockage de produits chimiques. La nourriture, les boissons, les aliments pour animaux et les semences ne doivent pas être présents. Un poste de lavage des mains doit être disponible.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Pesticide enregistré à utiliser conformément à une étiquette approuvée par les autorités réglementaires du pays.

## **POINTER DUO**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 23.01.2025 50000669 Date de la première version publiée:

23.01.2025

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation	Voies d'exposi-	Effets potentiels sur	Valeur
	finale	tion	la santé	
1,2-benzisothiazol-	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	6,81 mg/m3
3(2H)-one			systémiques	
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets	0,966 mg/kg
			systémiques	
	Consomma-	Inhalation	Long terme - effets	1,2 mg/m3
	teurs		systémiques	
	Consomma-	Dermale	Long terme - effets	0,345 mg/kg
	teurs		systémiques	

#### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Eau douce	0,00403 mg/l
	Eau de mer	0,000403 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1,03 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0499 mg/l
	Sédiment marin	0,00499 mg/l

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du vi- : Fla

sage

: Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme

un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc

nitrile.

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste

de travail spécifique.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un

respirateur avec un filtre homologué.

Mesures de protection : Établir un plan d'action de premiers secours avant d'utiliser ce

produit.

Tenir prêt en permanence une trousse d'urgence avec son

## **POINTER DUO**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

23.01.2025 50000669 Date de la première version publiée: 1.0

23.01.2025

mode d'emploi.

Porter un équipement de protection adéquat.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisa-

tion.

Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de

l'étiquette et au mode d'emploi.

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique liquide

Couleur blanc cassé, trouble

Odeur S'évanouir, semblable à de la colle

Seuil olfactif Donnée non disponible

Hq 7,1 (25 °C)

> Concentration: 1 % (solution à 1% dans l'eau) Donnée non disponible

Point de fusion/point de con-

gélation

Point/intervalle d'ébullition

Donnée non disponible

Donnée non disponible

Point d'éclair > 95 °C

Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens

Non disponible pour ce mélange.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Limite d'explosivité, inférieure

/ Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Pression de vapeur Non disponible pour ce mélange.

Densité de vapeur relative Donnée non disponible

Densité 1,080 g/l

Solubilité(s)

Hydrosolubilité dispersable

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Température d'auto-

inflammation

Température de décomposi-

tion

Viscosité

> 400 °C

Viscosité, dynamique 1.100 - 1.500 mPa.s Viscosité, cinématique Donnée non disponible

Propriétés explosives Non explosif Propriétés comburantes Non comburant

#### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

## **POINTER DUO**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 23.01.2025 50000669 Date de la première version publiée:

23.01.2025

Inflammabilité (liquides) : Donnée non disponible

Taille des particules : Non applicable

#### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Éviter les températures extrêmes

Éviter la formation d'aérosols.

Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

Le chauffage du mélange peut dégager des vapeurs nocives

et irritantes.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Produit:** 

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): env. 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 425

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2,03 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Remarques: La plus haute concentration possible.

On n'a pas pu déterminer une CL50/inhalation/4h/rat parce qu'aucune mortalité chez les rats n'a été observée pour la

## **POINTER DUO**



Version

Date de révision:

Numéro de la FDS: 50000669

Date de dernière parution: -

1.0 23.01.2025

Date de la première version publiée:

23.01.2025

concentration maximum atteinte.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 dermal (Rat): > 5.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402

**Composants:** 

tébuconazole (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 425

Symptômes: Ataxie, Léthargie, Difficultés respiratoires Evaluation: Le composant/mélange est moins toxique après

une seule ingestion.

Remarques: pas de mortalité

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,18 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

BPL: oui

Remarques: pas de mortalité

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

BPL: oui

Evaluation: Le composant/mélange est moins toxique après

un contact cutané unique. Remarques: pas de mortalité

Flutriafol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 300 - 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 423

Organes cibles: Foie, Appareil gastro-intestinal

Symptômes: Décès

BPL: oui

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après une seule ingestion.

DL50 (Rat, femelle): 1.030 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 425

Organes cibles: Foie, Appareil gastro-intestinal

Symptômes: Difficultés respiratoires

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,2 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Symptômes: Décès, Ataxie, Difficultés respiratoires

BPL: oui

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

## **POINTER DUO**



Version 1.0

Date de révision: 23.01.2025

Numéro de la FDS:

50000669

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

23.01.2025

BPL: oui

Remarques: pas de mortalité

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402

Symptômes: Irritation

BPL: oui

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau Remarques: pas de mortalité

Alcools en C13-15, ramifiés et linéaires, éthoxylés:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 500 - 2.000 mg/kg

Sodium alkylnaphthalenesulfonate formaldehyde condensate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 490 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Estimation de la toxicité aiguë: 450 mg/kg

Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au

Règlement (CE) No. 1272/2008

Remarques: Basé sur la classification harmonisée de l'UE - Annexe VI du règlement (CE) n ° 1272/2008 (règlement CLP)

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 0,21 mg/l

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au

Règlement (CE) No. 1272/2008

Remarques: Basé sur la classification harmonisée de l'UE - Annexe VI du règlement (CE) n ° 1272/2008 (règlement CLP)

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Produit:** 

Espèce : Lapin

Evaluation : Pas d'irritation de la peau Méthode : OCDE ligne directrice 404

Remarques : Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classifi-

cation

## **POINTER DUO**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 23.01.2025 50000669 Date de la première version publiée:

23.01.2025

#### **Composants:**

#### tébuconazole (ISO):

Espèce : Lapin

Evaluation : N'est pas classé comme irritant Méthode : OCDE ligne directrice 404

Résultat : irritation légère

BPL : oui

Flutriafol:

Espèce : Lapin

Evaluation : N'est pas classé comme irritant
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

BPL : oui

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Alcools en C13-15, ramifiés et linéaires, éthoxylés:

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Sodium alkylnaphthalenesulfonate formaldehyde condensate:

Remarques : Donnée non disponible

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Espèce : Lapin Durée d'exposition : 72 h

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Produit:** 

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 7 jours

**Composants:** 

tébuconazole (ISO):

Espèce : Lapin

Evaluation : Pas d'irritation des yeux

Méthode : FIFRA 81.04

Remarques : Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classifi-

cation

## **POINTER DUO**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 23.01.2025 50000669 Date de la première version publiée:

23.01.2025

Flutriafol:

Espèce : Lapin

Evaluation : N'est pas classé comme irritant Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : irritation légère

BPL : oui

Espèce : Lapin

Evaluation : N'est pas classé comme irritant Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Légère ou aucune irritation des yeux

BPL : ou

Espèce : Lapin

Résultat : irritation légère

Alcools en C13-15, ramifiés et linéaires, éthoxylés:

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Sodium alkylnaphthalenesulfonate formaldehyde condensate:

Résultat : Irritation des yeux

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Espèce : Cornée bovine

Méthode : OCDE ligne directrice 437 Résultat : Pas d'irritation des yeux

Espèce : Lapin

Méthode : EPA OPP 81-4

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Produit:** 

Espèce : les souris

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Composants:

tébuconazole (ISO):

Méthode : OCDE ligne directrice 406 Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

## **POINTER DUO**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 23.01.2025 50000669 Date de la première version publiée:

23.01.2025

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques

(LLNA)

Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Souris

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

Flutriafol:

Type de Test : Test de Buehler
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde

Evaluation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Méthode : OCDE ligne directrice 406

BPL : oui

Espèce : Cochon d'Inde

Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Type de Test : Test de Maximalisation

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Espèce : Cochon d'Inde Méthode : FIFRA 81.06

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

## Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Composants:**

tébuconazole (ISO):

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

lique

Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation Remarques: Des effets néfastes sur la fertilité, tels que la

réduction de la taille des portées et des effets sur le développement, ont été constatés pour le tébuconazole à des doses toxiques pour la mère dans un test animal (méthode OCDE 416). Des malformations de la progéniture ont été constatées à des doses toxiques pour la mère (sur la base de 13 études).

Flutriafol:

Génotoxicité in vivo : Type de Test: essai de létalité dominante

## **POINTER DUO**



Version 1.0

Date de révision: 23.01.2025

Numéro de la FDS:

50000669

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

23.01.2025

Méthode: OCDE ligne directrice 478

Résultat: négatif

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Génotoxicité in vitro Type de Test: Test de mutation du gène

Système d'essais: Cellules de lymphome de souris

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Type de Test: Test de Ames

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: positif

Génotoxicité in vivo Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée

Espèce: Rat (mâle)

Type de cellule: Cellules du foie Voie d'application: Ingestion Durée d'exposition: 4 h

Méthode: OCDE ligne directrice 486

Résultat: négatif

Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Souris

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classifica-

tion en tant que mutagène sur des cellules germinales.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Flutriafol:

Espèce Souris Durée d'exposition 2 années

**NOAEL** 1,2 mg/kg p.c./jour

Résultat négatif

Espèce Rat

Durée d'exposition 2 années NOAEL 1 mg/kg p.c./jour

négatif Résultat

## **POINTER DUO**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 23.01.2025 50000669 Date de la première version publiée:

23.01.2025

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancéri-

aène.

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire au fœtus.

**Produit:** 

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Quelques preuves d'effets néfastes sur le développement sur

base de tests sur les animaux.

**Composants:** 

tébuconazole (ISO):

Toxicité pour la reproduction

- Evaluation

Quelques preuves d'effets néfastes sur le développement sur base de tests sur les animaux., Susceptible de nuire au fœtus. Remarques: Des effets néfastes sur la fertilité, tels que la réduction de la taille des portées et des effets sur le développement, ont été constatés pour le tébuconazole à des doses

toxiques pour la mère dans un test animal (méthode OCDE 416). Des malformations de la progéniture ont été constatées à des doses toxiques pour la mère (sur la base de 13 études).

Flutriafol:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le dé-

veloppement

Méthode: OCDE ligne directrice 416

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Développement embryo-fœtal

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Résultat: négatif

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle

Voie d'application: Ingestion

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 18,5 Poids corpo-

rel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 48 Poids cor-

porel mg / kg

Fertilité: NOAEL: 112 mg/kg p.c./jour

Symptômes: Aucune incidence sur les paramètres de repro-

duction.

Méthode: OPPTS 870.3800

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction

- Evaluation

Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme toxique pour la reproduction

## **POINTER DUO**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 23.01.2025 50000669 Date de la première version publiée:

23.01.2025

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Composants:**

Flutriafol:

Remarques : Aucun effet indésirable n'a été signalé

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Composants:**

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

#### Toxicité à dose répétée

#### **Composants:**

Flutriafol:

Espèce : Rat

NOAEL : 13.3 mg/kg p.c./jour Voie d'application : Oral - nourriture

Durée d'exposition : 90 jr

Symptômes : Anémie, Effets sur le foie

Espèce : Chien

NOAEL : 5 mg/kg p.c./jour

Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 jr

Symptômes : effets sur le sang, Effets sur le foie

## 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 15 mg/kg Voie d'application : Ingestion Durée d'exposition : 28 d

Méthode : OCDE ligne directrice 407

Symptômes : Irritation

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 69 mg/kg Voie d'application : Ingestion Durée d'exposition : 90 d

Symptômes : Irritation, Perte de poids corporel

#### Toxicité par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## **POINTER DUO**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 23.01.2025 50000669 Date de la première version publiée:

23.01.2025

#### Composants:

#### Flutriafol:

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

#### Effets neurologiques

#### **Composants:**

#### Flutriafol:

Aucune neurotoxicité observée dans les études animales.

#### Information supplémentaire

#### **Produit:**

Remarques : Lorsqu'un produit similaire a été administré à des animaux de

laboratoire à fortes doses, les principaux symptômes ont été la passivité, une mobilité réduite, un essoufflement, une salivation, des spasmes musculaires et une augmentation de la

température corporelle.

#### **Composants:**

tébuconazole (ISO):

Remarques : Les principaux symptômes étaient la passivité, la mobilité

réduite et l'essoufflement à des doses élevées dans les tests

sur les animaux.

#### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

#### **Composants:**

#### tébuconazole (ISO):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 4,4 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en dynamique

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 5,7 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Leuciscus idus (Ide mélanote)): 8,7 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 2,79 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en dynamique

Toxicité pour les : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 3,8

## **POINTER DUO**



Version

Date de révision:

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

23.01.2025 1.0

Date de la première version publiée:

23.01.2025

algues/plantes aquatiques

mg/l

50000669

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique

CE50r (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): 5,3 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

CE50 (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): 0,144 mg/l

Durée d'exposition: 14 jr

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

1

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 0,012 mg/l

Durée d'exposition: 60 jr Espèce: Truite Arc en Ciel

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 0,12 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

10

Toxicité pour les organismes :

vivant dans le sol

CL50: 1.381 mg/kg Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les organismes :

terrestres

DL50: 1.988 mg/kg

Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

DL50: > 200 µg/abeille Espèce: Abeilles méllifères Remarques: Contact

DL50: > 83 µg/abeille Durée d'exposition: 48 h Espèce: Abeilles méllifères

DL50: 2.912 mg/kg

Espèce: Coturnix japonica (Caille japonaise)

Flutriafol:

Toxicité pour les poissons CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 33 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 22,97 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 67 mg/l

## **POINTER DUO**



Version 1.0

Date de révision: 23.01.2025

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50000669

Date de la première version publiée:

23.01.2025

les autres invertébrés aqua-

tiques

Point final: Immobilisation Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 42,21 mg/l

Point final: Immobilisation Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CI50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 12 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CI50 (Scenedesmus subspicatus): 1,9 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

CE50b (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): 0,65 mg/l

Durée d'exposition: 7 jr

EyC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 3,69

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

NOEC: 4,8 mg/l

Durée d'exposition: 28 jr

Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)

NOEC: 20 mg/l

Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Danio rerio (poisson zèbre) Méthode: OCDE Ligne directrice 204

NOEC: 0,1 mg/l Point final: Croissance

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Type de Test: Phase de Vie-Précoce Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) NOEC: 0,31 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

NOEC: 0,45 mg/l Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie ) Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

NOEC:

0.01 mg/cm2

Durée d'exposition: 180 jr

## **POINTER DUO**



Version 1.0

Date de révision: 23.01.2025

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50000669

Date de la première version publiée:

23.01.2025

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

CL50: > 1.000 mg/kg Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 207

Toxicité pour les organismes

terrestres

DL50: > 144 µg/abeille

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

Espèce: Abeilles méllifères

Méthode: OCDE ligne directrice 213

BPL:oui

DL50: > 150 µg/abeille

Point final: Toxicité aiguë par contact

Espèce: Abeilles méllifères

Méthode: OCDE ligne directrice 214

BPL:oui

DL50: > 100 µg/abeille

Point final: Toxicité aiguë par contact

Espèce: Abeilles méllifères

Méthode: OCDE ligne directrice 214

DL50: 872,53 µg/abeille Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

Espèce: Abeilles méllifères

Méthode: OCDE ligne directrice 213

DL50: > 5.000 mg/kg

Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)

DL50: env. 385 ma/ka

Espèce: Coturnix japonica (Caille japonaise)

Méthode: US EPA Ligne directrice OPPTS 850.2100

DL50: 4260 ppm

Espèce: Coturnix japonica (Caille japonaise)

Méthode: OPPTS 850.2200

#### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

#### Alcools en C13-15, ramifiés et linéaires, éthoxylés:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 1 - 10

ma/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour la daphnie et : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 1 - 10 mg/l

## **POINTER DUO**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 23.01.2025 50000669 Date de la première version publiée:

23.01.2025

les autres invertébrés aqua-

tiques

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Scenedesmus subspicatus): > 1 - 10 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

les autres invertébrés aqua tiques (Toxicité chronique)

NOEC: > 0,1 - 1 mg/l

#### Sodium alkylnaphthalenesulfonate formaldehyde condensate:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson zèbre): > 10 - 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

EC10: > 10 - 100 mg/l Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

#### 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinodon variegatus (Cyprinodon)): 16,7 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,15 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

## **POINTER DUO**



Version

Date de révision:

Numéro de la FDS:

50000669

Date de dernière parution: -

1.0 23.01.2025

Date de la première version publiée:

23.01.2025

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 2,9 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,070

ma/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,04

mg/l

1

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (boue activée): 24 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209

CE50 (boue activée): 12,8 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

1

## 12.2 Persistance et dégradabilité

**Produit:** 

Biodégradabilité : Remarques: Le produit contient de petites quantités de com-

posants non facilement biodégradables, qui peuvent ne pas être dégradés dans les stations d'épuration des eaux usées.

**Composants:** 

tébuconazole (ISO):

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Flutriafol:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Stabilité dans l'eau : Remarques: N'hydrolyse pas facilement

## **POINTER DUO**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 23.01.2025 50000669 Date de la première version publiée:

23.01.2025

Alcools en C13-15, ramifiés et linéaires, éthoxylés:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Sodium alkylnaphthalenesulfonate formaldehyde condensate:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Produit:** 

Bioaccumulation : Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-

même.

**Composants:** 

tébuconazole (ISO):

Bioaccumulation : Espèce: Poisson

Facteur de bioconcentration (FBC): 65

Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 3,7 (20 °C)

Flutriafol:

Bioaccumulation : Espèce: Poisson

Facteur de bioconcentration (FBC): 7

Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 2,29

Alcools en C13-15, ramifiés et linéaires, éthoxylés:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)

Durée d'exposition: 56 jr

Facteur de bioconcentration (FBC): 6,62 Méthode: OCDE ligne directrice 305

Remarques: La substance n'est pas persistante, bioaccumu-

lable et toxique (PBT).

Coefficient de partage: n- : log Pow: 0,7 (20 °C)

25/32

## **POINTER DUO**



Version 1.0 Date de révision: 23.01.2025

Numéro de la FDS:

50000669

Date de dernière parution: Date de la première version publiée:

23.01.2025

octanol/eau pH: 7

log Pow: 0,99 (20 °C)

pH: 5

#### 12.4 Mobilité dans le sol

**Produit:** 

Répartition entre les compar- : timents environnementaux

Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-

même.

Composants:

tébuconazole (ISO):

Répartition entre les compartiments environnementaux

Remarques: Faible mobilité dans les sols

Flutriafol:

Répartition entre les compar- :

timents environnementaux

Remarques: Modérément mobile dans les sols

Stabilité dans le sol : Remarques: Très persistant dans le sol.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Répartition entre les compartiments environnementaux

Koc: 9,33 ml/g, log Koc: 0,97

Méthode: OCDE ligne directrice 121

Remarques: Extrêmement mobile dans les sols

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:** 

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

**Produit:** 

Potentiel de perturbation

endocrinienne

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Information écologique sup-

plémentaire

: Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu pro-

fessionnelle.

## **POINTER DUO**



Version 1.0

Date de révision: 23.01.2025

Numéro de la FDS:

50000669

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

23.01.2025

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

#### **Composants:**

#### Flutriafol:

Information écologique sup-

plémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu pro-

fessionnelle.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

#### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des embal-

lages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets dan-

gereux.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Ne pas réutiliser des récipients vides.

Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doi-

vent être éliminés comme ayant été utilisés.

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage

ou d'élimination.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU

ADN : UN 3082
ADR : UN 3082
RID : UN 3082
IMDG : UN 3082
IATA : UN 3082

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADN** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Tébuconazole, Flutriafol)

## **POINTER DUO**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 23.01.2025 50000669 Date de la première version publiée:

23.01.2025

**ADR** MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Tébuconazole, Flutriafol)

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE **RID** 

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Tébuconazole, Flutriafol)

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, **IMDG** 

N.O.S.

(Tébuconazole, Flutriafol)

Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. **IATA** 

(Tébuconazole, Flutriafol)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe Risques subsidiaires

ADN 9 **ADR** 9 **RID** 9 **IMDG** 9 9

**IATA** 

14.4 Groupe d'emballage

**ADN** 

Groupe d'emballage Ш Code de classification M6 Numéro d'identification du 90

danger

Étiquettes 9

**ADR** 

Groupe d'emballage Ш Code de classification M6 Numéro d'identification du 90

danger

Étiquettes 9 Code de restriction en tun-(-)

nels

RID

Groupe d'emballage Ш Code de classification M6 Numéro d'identification du 90

danger

Étiquettes 9

**IMDG** 

Groupe d'emballage Ш Étiquettes 9

**EmS Code** F-A, S-F

## **POINTER DUO**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 23.01.2025 50000669 Date de la première version publiée:

23.01.2025

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne : 964

ment (avion cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

IATA (Passager)

Instructions de conditionne- : 964

ment (avion de ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

**ADR** 

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

**RID** 

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

**IMDG** 

Polluant marin : oui

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation** 

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## **POINTER DUO**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 23.01.2025 50000669 Date de la première version publiée:

23.01.2025

#### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

DSL : Ce produit contient des substances chimiques exemptées des

exigences de l'inventaire DSL de la LCPE. Il est réglementé comme pesticide assujetti aux exigences de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA). Lisez l'étiquette de la LPA, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler ce produit antiparasitaire.

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ISHL : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

IECSC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce produit (mélange).

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### Texte complet pour phrase H

H302
H315
H317
H317
Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
H318
Provoque de graves lésions des yeux.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H330 : Mortel par inhalation.

H361d : Susceptible de nuire au fœtus.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

## Texte complet pour autres abréviations

## **POINTER DUO**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 23.01.2025 50000669 Date de la première version publiée:

23.01.2025

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Dam. : Lésions oculaires graves

Eye Irrit. : Irritation oculaire

Repr. : Toxicité pour la reproduction

Skin Irrit. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

#### Information supplémentaire

Autres informations :

Classification du mélange:

Procédure de classification:

## **POINTER DUO**



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -

1.0 23.01.2025 50000669 Date de la première version publiée:

23.01.2025

Eye Irrit. 2 H319 Sur la base de données ou de l'éva-

luation des produits

Repr. 2 H361d Sur la base de données ou de l'éva-

luation des produits

Aquatic Chronic 1 H410 Méthode de calcul

## Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date à laquelle le document a été rédigé. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le présent document. Les informations fournies ici se rapportent uniquement à ce produit particulier spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à l'usage qu'il en fait et adapté aux conditions et aux méthodes qui lui sont propres. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

#### Préparé par

## **FMC** Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2025 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

TN/FR